

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 15 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, M. BENECH, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. ROUSSEAU, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme CAMUSET, conseillère municipale, par Mme ROUYEYRE M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. MARCHAND M. PERCHERON, conseiller municipal, par Mme BAALICHERIF Mme OCANA, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. VAUVRE, conseiller municipal, par M. PATRON Mme MORIN, conseillère municipale, par M. PERRINO
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. RAFIK

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	27.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 7.12.2023	

---oooOooo---

N° 2023.68

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

**La séance continuant,
Le Maire expose au Conseil :**

- Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Provins a, par délibération en date du 24 mai 2020, donné délégation au Maire. Dans le cadre de ce dispositif, les actes suivants ont été signés :

- 2023.96 Frais d'acte notarié auprès de l'étude notariale de Maître LETELLIER relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AT 63 par la Ville. Montant : 1 363,45 € net.
- 2023.97 Marché n°2023/05 avec la SARL CYRANO concernant les fournitures scolaires pour les écoles maternelles et primaires de la ville de Provins. Montant : 40 000 € H.T
- 2023.98 Tarifs des places de spectacles du Centre Culturel Sportif Saint-Ayoul pour la saison 2023-2024
- 2023.99 Indemnisation proposée par l'assureur AXA suite à un sinistre endommageant le candélabre situé 12 route de Champbenoist. Montant : 3 453,75 € net
- 2023.100 Indemnisation proposée par l'assureur GROUPAMA suite à un dégât des eaux endommageant le plafond de la micro-crèche. Montant : 200,77 € net.
- 2023.101 Indemnisation proposée par l'assureur GROUPAMA suite à un dégât des eaux endommageant le plafond de la micro-crèche. Montant : 300 € net.
- 2023.102 Indemnisation proposée par l'assureur GROUPAMA concernant les actes de vandalisme endommageant l'armoire électrique relative à l'éclairage public 7 et 9 place Saint-Quiriace. Montant : 1 974,64 € net.
- 2023.103 Indemnisation proposée par l'assureur GROUPAMA concernant des dégâts sur un candélabre route de Champbenoist. Montant : 2 893,69 € net.
- 2023.104 Indemnisation proposée par l'assureur AXA suite aux dégâts sur une borne automatique rue du Val. Montant : 3 374,95 € net.
- 2023.105 Numéro demandé mais non pris
- 2023.106 Marché n°2023/06 avec la SARL RMB TP concernant les travaux de voirie – Programme 2023 – lot n°1 : travaux de voirie dans diverses rues de la Ville. Montant : 92 901,70 € H.T
- 2023.107 Marché n°2023/06 avec la SAS PEPIN concernant les travaux de voirie – programme 2023 – lot n°2 : aménagement de points d'arrêt de bus. Montant : 80 064,32 € H.T
- 2023.108 Convention avec « GOOD MORNING/CARAMBA SPECTACLES » pour l'organisation d'un spectacle au CCSSA le 23 septembre 2023. Montant : 9 495 €. T.T.C
- 2023.109 Convention avec « ART FM PRODUCTION » pour l'organisation d'un spectacle au CCSSA le 6 octobre 2023. Montant : 15 825 € T.T.C.
- 2023.110 Convention avec « SCENE ET PUBLIC » pour l'organisation d'un spectacle au CCSSA le 20 octobre 2023. Montant : 5 275 € T.T.C.
- 2023.111 Convention avec ACME SAS pour l'organisation d'un spectacle au CCSSA le samedi 18 novembre 2023. Montant : 3 639,75 € T.T.C
- 2023.112 Convention avec NP SPECTACLES pour l'organisation d'un spectacle au CCSSA le samedi 2 décembre 2023. Montant : 12 000 € T.T.C.
- 2023.113 Convention avec LA COMPAGNIE CHOC TRIO pour l'organisation d'un spectacle au CCSSA le jeudi 14 et vendredi 15 décembre 2023. Montant : 6 973,55 € T.T.C
- 2023.114 Convention avec « BFACTORY PRODUCTION » pour l'organisation d'un spectacle au CCSSA le 22 décembre 2023. Montant : 13 293 € T.T.C.
- 2023.115 Convention avec la SAS ATELIER THEATRE ACTUEL pour l'organisation d'un spectacle au CCSSA le 6 et 7 février 2024. Montant : 17 407,50 € T.T.C
- 2023.116 Convention avec ARTS LIVE ENTERTAINMENT pour l'organisation d'un spectacle au CCSSA le 22 décembre 2023. Montant : 20 572,50 € T.T.C
- 2023.117 Convention avec la SAS ATELIER THEATRE ACTUEL pour l'organisation d'un spectacle au CCSSA le 8 mars 2024. Montant : 8 703,75 € T.T.C
- 2023.118 Convention avec LE GRENIER DE BABOUCHKA pour l'organisation d'un spectacle au CCSSA le 3 avril 2024. Montant : 20 361,50 € T.T.C.
- 2023.119 Convention avec l'association HELICE pour l'organisation d'un spectacle le 3 mai 2024 au CCSSA. Montant : 3 857,14 € T.T.C
- 2023.120 Indemnisation proposée par l'assureur GROUPAMA suite à un acte de vandalisme endommageant un container semi-enterré par incendie rue du Terrier Rouge. Montant : 5 619,46 € net.

- 2023.121 ~~Avenant au contrat de prestation de restauration avec Elite Restauration pour la~~ fourniture de repas à la crèche municipale.
- 2023.122 ~~Contrat d'abonnement au service SAAS GEODP avec SOGELINK concernant~~ l'hébergement du logiciel utilisé par la Police Municipale pour le placement des commerçants de marchés. Redevance annuelle : 2 179,24 € T.T.C.
- 2023.123 Convention avec LES GRANDS THEATRES pour l'organisation d'un spectacle au CCSSA le 25 novembre 2023. Montant : 10 550 € T.T.C.
- 2023.124 Convention avec l'association « Page 27 » pour l'organisation de la direction artistique et la mise en scène de la crèche vivante les 9 et 10 décembre 2023. Montant : 3 000 € T.T.C.
- 2023.125 Avenant n°15 – Cession de parts sociales dans le bail administratif de location du lot n°1 de la Maison de l'artisanat et des produits du terroir au profit de M. ROMERA Serge et de Mme LHERMITTE Laetitia, nouvelle gérante de la SARL « AU BON TERROIR » ;
- 2023.126 Avenant au contrat de prestation de restauration avec Elite Restauration pour la fourniture de repas à la micro crèche de Champbenoist.
- 2023.127 Indemnisation d'assurance proposée par l'assureur AXA suite à un sinistre endommageant la Maison des Quartiers Centre Social le 30 juin 2023. Montant : 10 370,09 € Net.
- 2023.128 Marché n°2023/10/1 avec la société LINKT concernant la fourniture de services de télécommunications pour la commune de Provins – Lot n°1 : téléphonie FIXE. Montant : 21 038,40 € H.T
- 2023.129 Marché n°2023/10/2 avec la société ORANGE concernant la fourniture de services de télécommunications pour la commune de Provins – Lot n°2 : téléphonie Mobile. Montant : 14 605,92 € H.T
- 2023.130 Marché n°2023/09 avec la société LES RONDEAUX concernant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification urbaine et paysagère de la ceinture verte de Provins. Montant : 160 100 € H.T
- 2023.131 Convention avec « LE THEATRE DE L'ETREINTE » pour l'organisation d'un spectacle le 14 novembre 2023 au CCSSA. Montant : 2 426,50 € T.T.C.
- 2023.132 Contrat de prestation avec Mme Parastou FARIVAR pour la réalisation d'une œuvre participative en lien avec le projet de l'accompagnement à la scolarité durant l'année scolaire 2023-2024 dans le cadre des activités de la MQCS. Montant : 1 000 €
- 2023.133 Convention de mise à disposition d'une salle ou d'un bureau entre l'entreprise BIMBAMJOB et la MQCS pour la réalisation d'actions d'insertion à destination de personnes bénéficiaires du RSA à la MQCS du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023.
- 2023.134 Convention avec l'association « Scènes en Seine » pour l'organisation du spectacle « LA NUIT DE NOEL » le 20 décembre 2023 à la MQCS. Montant : 300 € T.T.C

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité (33 voix "pour") :

- ⇒ De ce compte rendu,
- ⇒ Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- ⇒ La présente délibération sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Commune.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le

19 12 2023 réception à la Sous-Préfecture de Seine et Marne, le

19 12 2023